

### Principes de protection parasismique

**NIVEAU 2 :** Formation s'adressant aux personnes ayant certaines connaissances théoriques et des compétences pratiques du sujet traité et désirant les enrichir.

**DURÉE :** 3 heures

**COÛT :** 195 \$ plus taxes\* (membre de la CMEQ) / 295 \$ plus taxes\* (non-membre)

**MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE INCLUS :** Cahier de l'étudiant

**MATÉRIEL REQUIS :** Papier pour prise de notes et crayon 1B

\*dont 25 \$ pour le matériel pédagogique



Cours admissible à un remboursement du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction\*

#### OBJECTIF

À la fin de cette activité de perfectionnement, le participant sera en mesure de réaliser la majorité des travaux conformes aux normes parasismiques.

#### CONTENU DE LA FORMATION

- Principes généraux pour éléments suspendus et au sol
- Règles de calculs des risques sismiques
- Principes généraux pour conduits d'électricité
- Fixations des éléments suspendus (appareils)
- Fixations des conduits
- Ancrage au béton
- Ancrage à l'acier
- Renforts verticaux à installer et quand les installer
- Équipements au sol
- Diverses façons de retenir un équipement au sol et bases de propreté

#### AVIS :

La CMEQ recommande aux entrepreneurs électriciens soumissionnant dans les secteurs commercial et industriel de suivre une formation courte sur les principes de protection parasismique. Faisant partie intégrante du *Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment* et du *Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié)*, il est donc indispensable d'en avoir connaissance.

\* Le montant maximal remboursé par le FFSIC est de 90 \$ en cas d'admissibilité.